Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260605-D_8_2026_77-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 1er juin 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE	Patrice NOBLET	Charlotte STROEYMEYT
Christophe HELBERT	Alain BEAUMANOIR (arrivée à 17H20)	
	Elisabeth JAGOT	Camille LE BOULCH
	Bruno PELLOIS	Miléna MARTIN (arrivée à 18h26)
Stéphanie VILGICQUEL	Jean-François CHÉNEDÉ	Olyana THÉ

Étaient Absents Excusés : Mme Véronique LEROY, M. Anthony GUIHÉNEUF et M. Pierre POUSSIN.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : Mme Véronique LEROY a donné procuration à M. Christophe HELBERT et M. Pierre POUSSIN a donné procuration à Mme Clémence MORINIÈRE.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS – Mise à jour suite démission d'un élu - *Délibération N°8/2026/77*

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Mme la Maire rappelle que le conseil municipal a fixé le 29 avril 2026 à 10 (dix) le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS de Saint Gondran pour la présente mandature soit 5 membres élus en son sein par le conseil municipal et 5 membres qui sont nommés par la Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation, ou de développement social dans la commune. Elle rappelle que le centre communal d'action sociale (CCAS) est présidé par le Maire. La Maire rappelle qu'elle en est Présidente de droit et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

Mme la Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 29 avril 2026 enregistrée sous le N° 13/2026/61 portant sur l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS et la démission de M. Matthieu FRANCO à la date du 26 mai 2026, membre élu du conseil d'administration du CCAS suivant liste unique élue le 29 avril 2026.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260605-D_8_2026_77-DE

Au vu de l'article R123-9 du Code de l'action sociale et des familles et de la démission de M. FRANCO, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection pour les cinq (5) membres du Conseil d'administration dans les 2 mois suivant la démission.

Mme la Maire rappelle que les membres élus le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel à bulletin secret.

Vu les articles L123-6 et R123-8 du code de l'action sociale et des familles,

Après appel à candidature, la liste unique suivante a été présentée composée de :

- M. Christophe HELBERT
- Mme Olyana THÉ
- M. Patrice NOBLET
- Mme Camille LE BOULCH
- Mme Stéphanie VILGICQUEL

Il est procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants dont 2 procurations	:	14
Nombre de suffrages déclarés nuls	:	0
Nombre de suffrages blancs	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	14

Ont été proclamés élus par 14 voix, membres du conseil d'administration, la liste unique composée de :

- M. Christophe HELBERT
- Mme Olyana THÉ
- M. Patrice NOBLET
- Mme Camille LE BOULCH
- Mme Stéphanie VILGICQUEL

Les Conseillers Municipaux suivants sont donc élus membres du Conseil d'Administration du CCAS de Saint Gondran : M. Christophe HELBERT, Mme Olyana THÉ, M. Patrice NOBLET, Mme Camille LE BOULCH et Mme Stéphanie VILGICQUEL.

Fait et délibéré le 05 juin 2026
Pour extrait conforme,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE

